

Droit de rétractation

Vous disposez d'un droit de rétractation dans le cas de contrats à la consommation conclus à distance et dans le cas de contrats conclus en dehors des espaces de vente.

Vous pouvez par conséquent révoquer le contrat dans un délai de 14 jours sans donner de raisons, conformément aux conditions générales applicables.

Pour le reste, l'achat est conclu selon les conditions générales que vous pouvez consulter [ici](#).

Comment exercer votre droit de rétractation ?

1. Vous devez informer le concessionnaire agréé (vendeur) de votre choix de décision de révoquer le contrat par une déclaration écrite (courrier, fax, e-mail) non équivoque dans le délai de rétractation. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation, mais ce n'est pas une obligation.
2. Le délai de rétractation expire 14 jours calendrier après le jour où vous, ou un tiers que vous avez désigné et qui n'est pas le transporteur, prenez physiquement possession du véhicule.
3. Afin de pouvoir exercer votre droit de rétractation, il vous suffit d'envoyer votre déclaration non équivoque relative à la révocation du contrat avant que le délai de 14 jours ait expiré.
4. Après réception de votre déclaration, le concessionnaire agréé vous contactera pour discuter des étapes suivantes (voir ci-dessous pour la restitution du véhicule, le remboursement, la dépréciation, etc.).
5. Vous trouverez de plus amples détails dans les conditions générales.

Quelles sont les conséquences de la rétractation ?

Si vous révoquez votre contrat conformément aux conditions générales applicables, vous devrez restituer le véhicule concerné à votre concessionnaire agréé (vendeur) et vous recevrez les paiements déjà effectués en retour (sous réserve d'éventuelles dépréciations de valeur).

1. Restitution du véhicule
Vous devez rendre le véhicule à votre concessionnaire agréé (vendeur). Il convient bien entendu de restituer le véhicule le plus rapidement possible, mais au plus tard 14 jours après le jour où vous avez envoyé la décision de révoquer l'accord à votre concessionnaire agréé (vendeur).
Les frais relatifs à la restitution du véhicule sont à votre charge.
2. Récupération des paiements
En cas de rétractation du contrat, votre distributeur agréé (vendeur) vous restituera tous les paiements reçus, à l'exception des éventuels frais supplémentaires engagés à votre demande explicite.
Le remboursement sera effectué immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard 14 jours après que votre concessionnaire agréé a été informé de votre décision de révoquer le contrat.
Il peut, certes, attendre d'avoir récupéré le véhicule concerné ou d'avoir reçu la preuve de votre part que vous avez restitué le véhicule en question (en fonction de la date du premier de ces faits) pour vous rembourser.

**BEHERMAN MOTORS NV/SA**

Industrieweg 3
B-2880 Bornem
Tel. +32 (0)3 890 91 11
Fax +32 (0)3 890 91 18

Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour effectuer la transaction initiale, à moins que vous en ayez expressément convenu autrement. L'opération de paiement ne s'assortira d'aucuns frais.

3. Dépréciation

Vous êtes responsable de toute dépréciation du véhicule qui résulte d'une utilisation de ce dernier allant au-delà du nécessaire pour déterminer sa nature, ses caractéristiques et son fonctionnement. Vous trouverez plus de détails dans les conditions générales.

Vous voulez invoquer le droit de rétractation ?

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation en utilisant le [modèle de formulaire](#) ou une autre déclaration non équivoque que vous envoyez :

- au concessionnaire agréé de votre choix (courrier, fax, e-mail) ;
- et à bm-ops@beherman.com.